

ment à leurs occupations ou à leurs méthodes éducatives ou culturelles. Je me souviens parfaitement que quelques-uns de nos citoyens les plus distingués, et qui ont grandement contribué aux progrès commerciaux, financiers et autres du dominion, ont admis avec fierté leur origine et leur sang indiens.

L'hon. M. CRERAR: Je prends en note la première question posée par l'honorable député et je verrai à consulter sur ce point les conseillers juridiques du ministère de la Justice.

L'hon. M. CAHAN: Ce n'était pas mon désir de soulever de simples questions facétieuses.

L'hon. M. CRERAR: Le point est d'importance grave. Quant à la caisse de \$350,000 on en disposera au moyen d'avances. Les prêts aux particuliers, aux écoles, à la bande, comporteront sans doute un service d'intérêt, mais lorsqu'ils seront remboursés, ils le seront au trésor fédéral, au compte du ministre des Finances pour la caisse. Si le travail exécuté par les particuliers, les écoles ou la bande rapporte des bénéfices provenant du grain cultivé, du bétail élevé ou des ouvrages exécutés, ces bénéfices iront aux particuliers, aux écoles et aux bandes directement intéressés. Ni le ministère ni le Gouvernement n'entendent retirer des bénéfices de cette initiative.

L'hon. M. CAHAN: Il ne s'agit pas non plus, n'est-ce pas, de relier directement ou indirectement cette caisse renouvelable qui ne doit pas dépasser \$350,000, avec les recettes provenant de l'aliénation des terres et des droits sur les minéraux dont il est question dans la première partie de la résolution?

L'hon. M. CRERAR: Non, il n'existe aucun rapport que ce soit.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, plusieurs points ne me paraissent pas bien clairs. Il me semble extraordinaire que la question de donner au surintendant général le pouvoir de délivrer des baux relativement à des terres censées contenir des minéraux soit reliée à la question de l'établissement d'une caisse renouvelable pour assister les Indiens. Je ne puis apercevoir d'autre raison de ce rapport que la suivante, à savoir que le ministère admet que des Indiens risquent d'être chassés de leurs réserves par suite d'exploitations minières éventuelles, et qu'il importera d'en prendre soin par d'autres moyens. Je voudrais plus de renseignements sur ce point, et je ne puis comprendre comment existe ce rapport entre les deux questions. J'estime que l'une et l'autre devraient faire l'objet de bills distincts. Le problème devient

grave, s'il peut résulter du projet que des Indiens soient chassés de leurs terres qu'ils possédaient jusqu'ici et qui leur procuraient leur subsistance.

Je voudrais aussi que le ministre nous apprenne comment on obtiendra le consentement des Indiens. Il s'en trouve qui sont organisés en tribus ou en groupes, et si je comprends bien ces organismes ont subi une très forte pression dans certaines circonstances. Nous devrions connaître quelles mesures de sauvegarde empêcheront les Indiens d'acheter chat en poche, comme on dit.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je demander à mon honorable ami s'il a eu connaissance de cas où on a exercé une pression sur les Indiens pour les décider à vendre certaines de leurs propriétés?

M. WOODSWORTH: Je demande des renseignements. J'ai eu connaissance de rumeurs à cet effet, je ne dis pas sous la direction de l'honorable ministre, mais pas le passé. J'habite l'Ouest depuis plus de cinquante ans et je sais ce qui se passait chez les Indiens autrefois; ces accusations ont trait au passé. Je n'ai rien entendu dire au sujet de ces dernières années. J'aimerais que le ministre nous dise quelles précautions il entend prendre afin qu'aucune pression ne soit exercée sur les bandes et afin que ces dernières sachent ce qu'elles font.

En troisième lieu je me suis demandé comment les Indiens qui viennent des régions les plus éloignées pourront tirer leur subsistance d'une ferme ordinaire, puisque bon nombre de nos Canadiens nés sur des fermes ont beaucoup de difficulté à y gagner leur vie. Il y a quarante ans on enseignait la culture de la terre à des Indiens près de Brandon, où j'habitais alors, et je les ai vus de temps à autres dans d'autres écoles depuis. Je sais qu'il est extrêmement difficile d'apprendre aux jeunes Indiens à cultiver le sol et à les habituer à la vie de la ferme au cours d'une génération, et si nous entreprenons la chose sur une grande échelle il ne faudra pas oublier que la tâche sera très difficile. Le ministre connaît bien la culture du sol, mais je me demande s'il n'y aurait pas des cultures spécialisées où les Indiens réussiraient mieux que dans la culture ordinaire des céréales ou l'élevage des bestiaux.

Ce prêt sera tiré du fonds du revenu consolidé, et n'aura aucun rapport, d'après ce que nous dit le ministre, avec les revenus que l'on pourra obtenir de cette propriété minière. Il ne devrait pas en être ainsi, à mon avis. On a concédé ces terrains aux Indiens dans le but de leur permettre d'en tirer leur subsistance. Les empiétements de la civilisation